

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Adhésion de la Ville à l'association Artoteka.

La Ville de Bayonne gère l'Espace socio culturel municipal qui bénéficie d'un agrément centre social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans le cadre de ses activités, la structure met en place des projets culturels qui sont programmés avec la participation des habitants du quartier, ces opérations visant à donner un accès à la culture au plus grand nombre.

Afin de compléter ces propositions, l'Espace socio culturel municipal souhaite faire appel à l'association Artoteka, dont l'objet consiste notamment en la location d'œuvres. Ce partenariat permettrait ainsi au centre social d'exposer dans ses locaux des tableaux d'artistes et de participer tant à la valorisation du travail de ces derniers qu'à la sensibilisation des citoyens à la culture.

Afin que cette prestation soit mise en œuvre, la Ville de Bayonne doit adhérer à l'association, la cotisation annuelle étant fixée à 50 €.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association Artoteka.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial